

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 26/41**

Le CINQ JUIN de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Patricia COGNET, Corinne LACOSTE, Marie GAILLARD, MM Christian BERNIAC, Benoît COUTURIER, Arnaud HILLION, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Mmes Catherine REMIGY à Corinne LACOSTE, Mireille CAROLI à Véronique HAITCE, Sandra MARFAING à M. Arnaud HILLION, Virginie CORMERAIS à M. Laurent ZANDONA, MM. Kevin AUBARET à Mme Patricia COGNET, Pierre BARRIE à Benoît COUTURIER*

Date de convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Mme Corinne LACOSTE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 15                      Pour : 13                      Contre : 0                      Abstentions : 2

**Objet : Constitution de la Commission communale d'Appel d'Offres**

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal que les articles 21 et 22 du Code des Collectivités Territoriales, prévoient pour les communes la faculté de créer une commission d'appel d'offre pour la passation des marchés.

Madame le Maire propose de créer une commission permanente, elle fait part des candidatures suivantes :

M. Christian BERNIAC	Mme Catherine REMIGY	M. Denis VAILLANT
M. Benoît COUTURIER	M. Pierre BARRIE	Mme Corinne LACOSTE

Le Conseil municipal vote, et, **à la majorité**, sont élus :

Madame HAITCE Véronique (Maire)	Présidente de droit
M. Christian BERNIAC	Maire-Adjoint – Titulaire
Mme Catherine REMIGY	Maire-Adjoint – Titulaire
M. Denis VAILLANT	Conseiller Municipal – Titulaire
M. Benoît COUTURIER	Conseiller Municipal – Suppléant
M. Pierre BARRIE	Conseiller Municipal – Suppléant
Mme Corinne LACOSTE	Maire-Adjoint - Suppléante

Cette commission ainsi constituée se réunira lors de l'ouverture des plis des marchés publics et des résultats pour le choix des entreprises concernant la commune. Les membres suppléants remplaceront les titulaires en cas d'empêchement de l'un d'entre eux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 5 juin 2026.

Fait à Goyrans, le 5 juin 2026.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans